
AR SONER

Revue mensuelle bilingue de
« BODADEG AR SONERION »



PUBLICITÉ

CASES A LOUER

au mois, au trimestre, au semestre, à l'année

Se renseigner à la RÉDACTION

Rédaction - Administration :
Polyg MONJARRET
AVENUE DE LA GARE
CARHAIX (Finistère)
C. C. P. Nantes 1436-15

Ar Soner

REVUE MENSUELLE BILINGUE DE
BODADEG AR SONERION

Conditions d'Abonnement
voir page 16

Siège Social de B. A. S. :
Robert MARIE
RUE MAUPERTUIS
RENNES (L.-et-V.)
C. C. P. Rennes 585-54

N° 1

MAI 1949

« AR SONER » est né...

EN novembre 1942, isolé à Guingamp, privé de conseils, réduit à ressasser un répertoire d'une douzaine d'airs, l'idée nous vint de grouper les quelques sonneurs dans notre cas, au sein d'une société.

Nous fîmes part de ce projet à ceux que nous savions s'intéresser au binioù ou à la bombarde. Nous reçûmes sept réponses. Quatre étaient très favorables, deux considéraient l'entreprise comme hasardeuse, une était franchement hostile.

Piètre sonneur sans expérience, inconnu ou presque, nous craignons de passer aux yeux de nos camarades pour « le monsieur qui cherche à s'imposer » ; nous avions besoin de conseils, d'aide, les quatre premières lettres nous en donnaient ou nous en promettaient.

Les deux autres doutaient de l'utilité et de l'opportunité d'une société qu'elles qualifiaient de : « originale certes, un peu dans le genre des Chevaliers du Bretevin (!) » ; quant aux résultats que vous escomptez, je ne vois pas comment vous les obtiendrez, et même si vous les obtenez, ce qui me paraît impossible, je doute qu'ils puissent être d'une quelconque utilité.

La septième lettre était d'une hostilité bien franche : « Vous rêvez, mon ami, cet instrument au son aigre est passé de mode, nul n'y songe plus aujourd'hui, et s'il y songe ce n'est pas sans en rire. De toutes façons, ce n'est guère le moment ; après la guerre, si vous y pensez encore, vous serez assez tôt pour l'entreprendre. Croyez-moi, il y a mieux à faire pour la Bretagne, abandonnez ce projet, il n'est pas viable en lui-même, vous vous éviterez ainsi bien des désillusions. »

Quatre contre un, deux bulletins nuls. Ainsi traduirait-on en période électorale, cette consultation originale.

Le 23 mai 1943, six sonneurs se réunissaient à Rennes. Six, un chiffre appréciable pour l'époque, trois binioùs, trois bombardes : DORIG, EFFLAM KUËN, ROBERT MARIE, IFFIG HAMON, REUN AN TANGUY et nous-même. La cour intérieure du Parlement de Bretagne résonne peut-être encore de la première audition de B.A.S.

Une année plus tard, B.A.S. enregistrerait la cent-unième inscription. Aujourd'hui, le chiffre 600 est dépassé. Nous avons eu à déplorer des décès, des défections de toutes sortes, renoncements, démissions, abandons, exclusions même, mais là n'est pas la question. La question est que plus de 600 jeunes Bretons sont venus à B.A.S. et que B.A.S. compte encore plus de 500 fidèles.

La question est que B.A.S. existe, que B.A.S. ne cesse d'agrandir sa famille, que B.A.S. est devenue l'association bretonne la plus forte.

Nous avons sous les yeux le brouillon d'une courte causerie faite en ce 23 mai 1943, causerie qui prétendait justifier la raison d'être de B.A.S. et qui mentionnait ses projets pour les années à venir. Nous n'étions qu'une demi-douzaine mais nous voyions grand. Si grand que certains qualifièrent ces projets de chimériques.

« Le jour où chaque commune de Bretagne posséderait son couple de sonneurs, B.A.S. aura atteint son but. Pour arriver à ce résultat, il nous faut organiser des camps-écoles, des congrès de sonneurs, des réunions dans tous les villages. Il nous faut éditer des recueils d'airs pour biniou et bombarde. Dorig Le Voyer, notre président, devra multiplier sa production réduite par le manque de matières premières. Pour créer un lien entre tous les sonneurs, un bulletin mensuel est nécessaire ; pour créer une émulation entre les paires de sonneurs, il nous faudra remettre sur pied le concours de sonneurs qui existait avant l'autre guerre. Un insigne B.A.S. sera le signe de ralliement de tous les sonneurs. Des examens consacreront à différents degrés, la valeur et les connaissances des membres de B.A.S. Plus tard, nous espérons acheter un terrain, sur la côte, et y construire le « Conservatoire de la musique populaire bretonne », école permanente où, pendant les mois de vacances, les sessions d'études se succéderont. Pour respecter la diversité, B.A.S. sera décentralisée et divisée en kevrennou. »

Nous n'étions qu'une demi-douzaine, et nous voyions grand ! Avons-nous eu tort ? Nous ne le pensons pas, et nous croyons même que si nous n'avions pas eu des idées osées en tête, B.A.S. ne serait pas là aujourd'hui.

Certes, nous sommes loin du chiffre de deux sonneurs par commune ! Nous ne sommes pas non plus sur le point d'acquiescer un terrain, sur la côte, et d'y entreprendre la construction d'un Conservatoire permanent, mais nous estimons avoir un bilan positif à présenter :

LES CAMPS-ÉCOLE ? Gouézec 1943, Argol 1946, Sarzeau 1947, Sarzeau 1948, et le camp de 1949 qui s'annonce à Fouesnant.

L'INSIGNE B.A.S. ? 500 jeunes Bretons le portent fièrement.

LES RECUEILS D'AIRES ? En 1947, nous avons édité « Sonit'la Sonerion » et « Kanaouennou », grâce à l'aide compétente de notre censeur, JEF LE PENVEN.

LES RÉUNIONS DE SONNEURS ? Brest 1946, 30 sonneurs ; Saint-Brieuc 1947, 80 sonneurs ; Concarneau 1947 et 1948, de 40 à 50 sonneurs ; Châteauneuf-du-Faou en 1948, 50 sonneurs ; Rennes 1948, 20 sonneurs, etc.

LES EXAMENS ? 14 trec'h-seizenn et 230 hanter-drec'h passés en cinq ans.

LA PRODUCTION DE DORIG s'est multipliée : une moyenne de 250 bombarde et 80 biniou par an actuellement. Les anches, les poches de rechange, les réparations diverses assurées également.

LE CONCOURS DE SONNEURS ? Il aura lieu cette année à Quimper le samedi 23 juillet. Doté de 100 000 francs de prix.

LES KEVRENNOU ? Elles se créent péniblement : Kevrenn-Rostren fonctionne normalement ; Kevrenn-Glazik est en formation sous la direction de Louis ROPARZ et de Ronan CADIOU. D'autres sont en projet, et seul le manque de cadres compétents en retarde le lancement.

LE BULLETIN MENSUEL ? 41 circulaires mensuelles ont été adressées aux membres de B.A.S. et à ses amis. 41 circulaires de plusieurs pages ronéotypées. Aujourd'hui, nous assistons à une métamorphose heureuse de ce modeste bulletin, et c'est à cela que je voulais en venir.

« AR SONER » est né. En projet depuis trois ans, il ne pouvait se lancer, faute de crédits suffisants. Nous n'avons toujours pas ces crédits, mais nous n'avons plus de dettes. Un état négatif ne permet aucun espoir, être à zéro est déjà positif. Notre trésorier Robert MARIE a déjà fait des prouesses, il en fera encore ; le budget de B.A.S. est de plusieurs centaines de mille francs pour l'année 1949. Le Camp, le Concours de Quimper, « Ar Soner », etc.

Il se trouve bien des sceptiques, à l'heure actuelle encore, pour contester l'utilité de cette revue. Et pourtant, combien de sonneurs isolés se désolent, sans conseil, sans ami, sans aide d'aucune sorte ? Et cette autre partie du folklore musical breton qu'est le chant, quelle revue s'y intéresse ? Et toutes les traditions qui sont en liaison directe

avec le folklore musical, quelle revue s'y intéresse ? la danse, les manifestations populaires : aires neuves, fileries, fest-noz, mariages, etc.

Mais lorsque nous avons fondé B.A.S., il se trouvait aussi des sceptiques, nous ne les avons pas écoutés et nous croyons avoir bien fait. Aujourd'hui encore, nous faisons la sourde oreille à ces conseils dénués d'intérêt : à ceux qui nous crient casse-cou, nous répondrons qu'il faut savoir tenter, entreprendre, pour réussir. Nous savons que nous réussirons car nous voulons réussir.

« Ar Soner » se présente à vous aujourd'hui avec toute l'expérience du jeune âge ; il s'améliorera petit à petit, deviendra grand et fort, si ses lecteurs désirent cette amélioration et cette force.

Nous avons calculé qu'il nous faut par numéro, c'est-à-dire par mois, un minimum de 50 abonnés. Nous ne doutons pas que les mois à venir verront le même empressement à répondre à notre appel.

« Ar Soner » sera le conseil, l'ami et le guide de tous ceux qui ont de l'affection pour la musique bretonne et celtique. Il ne prétend pas pour cela se désintéresser de tout ce qui ne regarde pas cette spécialité, bien au contraire, un sonneur breton est Breton avant d'être sonneur. Un Breton qui connaît son pays, l'aime et le sert.

POLIG MONJARRET.

Prix des instruments « Dorig »

	PRIX	
	B. A. S.	non B. A. S.
BOMBARDES & LEVRIADOU		
BOIS COLONIAL ORDINAIRE	1 115 fr.	1 750 fr.
EBENE AVEC AUBIER	1 420 fr.	2 100 fr.
EBENE SÉLECTIONNÉE	1 650 fr.	2 350 fr.
BINIOUT		
NEVEZ ORDINAIRE (2 bourdons)	7 600 fr.	8 750 fr.
BOIS COLONIAL ORDINAIRE (3 bourd.)	8 750 fr.	10 000 fr.
EBENE AVEC AUBIER (3 bourdons)	14 000 fr.	16 000 fr.
EBENE SÉLECTIONNÉE (3 bourdons)	16 950 fr.	20 000 fr.
BINIOUT KOZ EBENE AVEC AUBIER	3 500 fr.	4 800 fr.
EBENE SÉLECTIONNÉE	4 000 fr.	5 500 fr.
ACCESSOIRES		
POCHE DE BINIOUT (Nevez, Koz ou Bras)	1 500 fr.	2 000 fr.
ANCHES de bourdon, le jeu	100 fr.	150 fr.
— de bombarde, la pièce	60 fr.	90 fr.
— de levriad, la pièce	65 fr.	100 fr.
EMBOUT DE SUTEL	125 fr.	175 fr.
GARNITURE blanche ou couleur, la pièce	50 fr.	75 fr.

Une importante remise est accordée aux membres de B.A.S. et aux acquéreurs éventuels décidés à s'inscrire à l'Assemblée.

Quelques abus ont été constatés ce qui nous oblige à prendre les mesures suivantes :

a) Toute personne passant commande d'un instrument à Dorig LE VOYER, et désirant bénéficier de l'importante réduction accordée aux membres de B.A.S., devra signaler son numéro d'inscription à l'association, dans toute sa correspondance. Toute absence de numéro, ou un numéro dont le fichier n'accuse pas la régularité de situation du sonneur, imposera à Dorig l'application automatique du prix « non B.A.S. ».

b) Chaque membre de B.A.S. pourra bénéficier de cette réduction à l'achat d'une bombarde, d'un biniou bras ou nevez, d'un biniou koz (soit trois instruments) et à l'achat de tous les accessoires ou pièces de rechange.

c) Il devra joindre un timbre de 15 francs à sa lettre de commande, pour frais d'accusé de réception, d'annonce de date de livraison, etc.

Sa signature sera suivie de son numéro d'inscription au fichier B.A.S.
 d) Tout sonneur passant commande d'un instrument pour une tierce personne devra mentionner les nom et prénom, adresse exacte et numéro de carte B.A.S. du bénéficiaire. Ne bénéficieront du prix B.A.S. que les sonneurs inscrits; les sonneurs inscrits et servant d'intermédiaires pour des sonneurs non inscrits paieront le prix fort.
 e) Toute irrégularité entraînera l'exclusion pure et simple de la Société, du ou des délinquants.

f) Tous les envois seront faits contre remboursement, les frais d'envoi étant à la charge du destinataire. La responsabilité de Dorig étant dégagée en cas de perte ou de détérioration pendant le transport.

g) Un sonneur inscrit à B.A.S., possédant un instrument ordinaire et désirant un instrument de luxe, devra signaler à Dorig LE VOYER les nom et adresse de la personne à laquelle il a cédé son premier instrument. Si cette personne est inscrite à B.A.S., il bénéficiera de la réduction sur sa commande. Dans le cas contraire, il bénéficiera de la même réduction, plus le prix de la cotisation annuelle 450 francs, donnant droit au service de la revue.

Le Comité directeur de B.A.S.

Je consens à d'importantes réductions sur les prix de mes instruments aux camarades inscrits à notre chère Assemblée.

Ces réductions sont un sacrifice que je fais de galeté de cœur, car elles profitent à ceux qui luttent avec nous pour le maintien d'une tradition qui nous est chère.

J'insiste pour que la décision du Comité directeur, que j'approuve entièrement, soit respectée. B.A.S. représente une force issue de l'union, notre assemblée n'est pas simplement une Société mais un syndicat. Un syndicat qui offre en échange d'une modeste cotisation d'importants avantages à ses adhérents.

Mon rôle de président et ma profession de luthier sont un tout qui m'impose cette ligne de conduite. En dix-huit mois j'ai livré beaucoup plus d'instruments que B.A.S. n'a enregistré d'adhésions. Or, le nombre de mes clients non inscrits à B.A.S. est insignifiant; j'estime donc que B.A.S. et moi-même avons été frustrés à de nombreuses reprises. Pour parer à ces indécidables je m'imposerais un contrôle sévère de toutes les commandes, un nouveau système de fichier me le permet aisément.

Je considère le fait de se recommander d'un membre de B.A.S. — ou pour un membre de B.A.S. de prêter son numéro d'inscription à n'importe qui, — comme une trahison envers l'Assemblée. B.A.S. ne peut hélas! faire tout ce qu'elle voudrait, mais elle fait tout ce qu'elle peut, et elle a fait beaucoup plus en cinq ans que n'importe quelle société bretonne. Elle aurait fait plus, si les négligents, les désintéressés, les égoïstes et les ingrats s'étaient pliés à cette banale formalité annuelle: la cotisation.

Mes livres me permettent de contrôler aisément les instruments expédiés depuis dix ans. En face d'un seul nom je vois près de soixante instruments. Certes, il mérite toutes les félicitations et il doit être cité en exemple, mais en comparant le fichier B.A.S. à mon livre d'expédition, je constate que cinquante instruments au moins ont été vendus au prix B.A.S. sans raison. Cinquante sonneurs ont profité des avantages réservés aux nôtres; ils peuvent être comparés aux resquilleurs qui voyagent sans billet, avec cette seule différence que nous n'avons aucune possibilité de les « pincer », car notre action est basée sur la confiance réciproque.

J'insiste donc, mes camarades, pour que cette confiance ne soit pas trahie.

B.A.S. a besoin de vous comme vous avez besoin de B.A.S.

DORIG LE VOYER,
 Président de B.A.S.

C'hwec'h bro, un ene!

POBLACHT NA HEIREANN (République d'Irlande)

CCUPEE sept siècles par les Anglais, l'Irlande connaît aujourd'hui l'indépendance. La République irlandaise a été proclamée le 18 avril 1949, jour du 33^e anniversaire de la Révolution de 1916.

Le lundi de Pâques 1916, à l'aube, les « Volontaires Irlandais » recevaient l'ordre suivant:

« Les quatre bataillons de la cité de Dublin se rassembleront aujourd'hui à dix heures pour une revue et une marche de route. Les commandants désigneront les points de rassemblement.

« Armes, équipements et une ration d'un jour.

Thomas MAC DONAGH, commandant.

« La compagnie E3 se rassemblera à Beresford Place à dix heures.

Patrice PEARSE.

A midi, la proclamation suivante est affichée sur les murs de la capitale (extraits):

« Au nom de Dieu et des générations disparues dont elle reçoit son antique tradition de nationalité, l'Irlande par nos voix, appelle ses enfants autour de son drapeau pour conquérir sa liberté.

« Ayant organisé et entraîné ses hommes au moyen de son organisation révolutionnaire secrète, « l'Irish Republican Brotherhood » et de ses organisations militaires publiques, les « Volontaires Irlandais » et « l'Irish Citizen Army », ayant patiemment attendu le moment propice pour se manifester, elle saisit maintenant ce moment, et, aidée par ses enfants exilés en Amérique et par ses braves alliés d'Europe, mais comptant d'abord sur sa propre force, elle prend les armes pleine de confiance dans la victoire.

« Nous déclarons souverain et imprescriptible le droit du peuple d'Irlande à la propriété de l'Irlande et à la libre direction des destinées irlandaises. La longue usurpation de ce droit par un peuple et un gouvernement étranger n'a pas annihilé ce droit qui ne pourra jamais être détruit que par l'annihilation même du peuple irlandais...

« ...Nous appuyant sur ce droit fondamental et l'affirmant encore par les armes à la face du monde, nous proclamons ici la République Irlandaise, Etat indépendant et souverain, et nous vouons nos vies et celles de nos compagnons d'armes à la cause de sa liberté, de sa prospérité et de son élévation parmi les nations.

« ...La République garantit la liberté civile et religieuse, des droits égaux et un traitement égal à tous ses citoyens et affirme sa volonté de travailler au bonheur et à la prospérité de la nation entière et de tous ses éléments, de prendre un soin égal de tous les enfants de la nation et d'oublier les différences soigneusement entretenues par un gouvernement étranger, qui ont, dans le passé, séparé une minorité de la majorité...

« ...Nous mettons la cause de la République Irlandaise sous la protection du Très-Haut dont nous appelons la bénédiction sur nos armes et nous prions pour que nul serviteur de cette cause ne la déshonore par lâcheté, inhumanité ou rapine. A cette heure suprême, la nation irlandaise doit, par sa valeur et sa discipline et par l'empressement de ses enfants pour le bien commun, se montrer digne de l'auguste destinée à laquelle elle est appelée.

« Signé au nom du gouvernement provisoire: Thomas J. CLARKE, Sean MAC DIARMADA, Thomas MAC DONAGH, Patrice PEARSE, James CONNOLLY, Eamonn CEANNTT, Joseph PLUNKETT. »

Les insurgés tinrent tête une semaine durant contre un ennemi plusieurs fois supérieur en nombre et mieux armé. Le ravitaillement et le contact furent assurés entre les postes principaux de Dublin et le Q.G. par la section de l'organisation des femmes volontaires « Cumann na mBan » et par les boys-scouts de « Fianna Eireann ».

Si Mac Neill, chef d'état-major des Volontaires Irlandais, n'avait empêché par une manœuvre maladroite, de se lever les Volontaires de l'Irlande entière, l'issue de l'insurrection aurait été bien différente.

Patrice PEARSE, surpris de constater que le millier de conjurés se battait encore disait : « Que nous ayons pu tenir si longtemps dans la capitale, avec mille hommes, cela prouve qu'avec deux mille et un soulèvement en province, avec des chances de renforts nous arrivions et avec une menace pour les lignes anglaises d'encerclement, nous aurions réussi ! Mais ce ne devait pas être encore ! »

« Ne blâmez pas trop Mac Neill, dit-il encore, car sa manière de servir son pays est également noble. Sa conscience l'a guidé... » Puis : « Ah ! l'insurrection d'Emmet n'était rien comparée à celle-ci ; nous avons vengé Emmet ! »

MAC DARA disait alors à Desmond RYAN : « Dans quelques années, on verra bien la signification de tout ceci... »

Forcé fut donc aux insurgés de déposer les armes et à leurs chefs de se rendre sans condition « afin d'arrêter le massacre d'une population sans défense, et dans l'espoir de sauver la vie de leurs subordonnés », comme le proclama Patrice PEARSE dans son ordre de capitulation aux commandants.

Le général MAXWELL reçut du gouvernement anglais les pleins pouvoirs pour réprimer l'insurrection et punir les insurgés. La loi martiale fut immédiatement proclamée. Il prit toutes les mesures nécessaires pour s'emparer des patriotes irlandais et il ne cachait pas son intention d'en exécuter le plus grand nombre possible. Le jour même de son arrivée à Baile Atha Cliath (Dublin), il donna l'ordre de creuser une fosse assez vaste pour recevoir une cinquantaine de cadavres, dans la prison d'Arbour Hill (20 mètres de long, cinq de large et cinq de profondeur) ; ensuite il fit venir une quantité suffisante de chaux vive pour recouvrir les corps. Il respectait la « tradition » anglaise qui voulait que les « félons » irlandais fussent ensevelis dans de la chaux vive afin que l'on ne puisse trouver la moindre parcelle du corps d'un patriote, une telle relique pouvant devenir plus redoutable pour la libération de l'Irlande que le « traître » de son vivant.

Tous les signataires de la Proclamation de « l'Easter Week » furent fusillés avec en plus le major MAC BRIDE, COLBERT (qui avait insisté pour que son commandant troque son uniforme contre le sien pour lui sauver la vie), Willie PEARSE et quelques autres. Joseph PLUNKETT, gravement malade, fut autorisé à épouser sa fiancée la veille de son exécution. CONNOLLY fut exécuté le dernier. Gravement blessé pendant les combats, il fut jugé sur son lit d'hôpital ; ses heures étaient comptées, de l'avis des médecins, et les implacables justiciers se hâtèrent d'appliquer la sentence. CONNOLLY mourant fut abattu sur son lit.

Sean MAC DIARMADA échappa de justesse au terrible châtiment. Patrice PEARSE mourut en héros, face au peloton d'exécution, il se tint dans la digne allure du soldat qui attend. Un soldat anglais laissa tomber ses bras avec un soupir. Tous les hommes du peloton furent émus ; et lorsque l'ordre de feu fut donné, la plupart des balles s'écrasèrent contre le mur. C'est le coup de grâce de l'officier qui tua PEARSE.

Quelques instants avant son exécution, il écrivait à sa mère : « Cette mort est celle que j'aurais demandée si Dieu m'avait donné le choix entre toutes les morts. UNE MORT DE SOLDAT POUR L'IRLANDE ET POUR LA LIBERTÉ. Nous avons fait BIEN. Les gens diront des choses dures de nous maintenant, mais plus tard ils chanteront nos louanges... »

Et CONNOLLY, mort à demi ? A sa fille agenouillée à son chevet et qui pour le consoler n'hésitait pas à affirmer qu'il serait épargné : « Ma fille, ils m'ont jugé dans mon lit, ils me fusilleront dans mon lit. » Et au président du tribunal militaire qui lui lut la sentence : « Allez donc et tirez à cœur joie ! » Et les Anglais tirèrent à cœur joie.

La République d'Irlande est aujourd'hui proclamée. L'Irlande n'a plus aucune attache avec l'Empire britannique. Le sacrifice d'une poignée d'hommes, sacrifice incompris à l'époque et qui provoqua dans la presse irlandaise de caste et de secte des papiers haineux contre ces patriotes,

a finalement remporté la victoire. Ce fut dans les couches profondes du peuple que les excès de Maxwell provoquèrent d'abord l'indignation qui, lentement gagna les classes supérieures. Les Irlandais saisirent lentement le sens de « cette semaine d'après Pâques ». PEARSE mort est devenu plus nuisible à l'Angleterre que vivant.

Son nom, associé à ceux de CONNOLLY et de CLARKE, est prononcé aujourd'hui avec ferveur par toute l'Irlande. La fosse commune, d'Arbour Hill, dite aussi le « Plot » des Leaders de l'Easter Week, est entretenue avec amour. Et chaque lundi de Pâques la recouvrent des gerbes de la reconnaissance d'un peuple.

Vingt et un coups de canon, tirés du pont O'Connell où se déroulèrent les sanglants combats, ont célébré cet événement historique.

L'Ulster (Nord-Est de l'Irlande) reste toujours sous domination britannique, mais il est permis de supposer que cet état de choses ne saurait durer encore longtemps.

P. TREVEZEL.

N. D. L. R. — A noter que, dès 1922, l'Irlande bénéficiait d'un statut spécial, et que le jour de la proclamation de la République irlandaise, le lundi de Pâques 1949, S. M. George VI adressa un télégramme de félicitations au Président irlandais, son égal aujourd'hui.

Concours des Meilleurs Sonneurs de Bretagne

Quimper 23 juillet 1949 - 100 000 francs de prix

Le samedi 23 juillet, se dérouleront les épreuves du Concours des Meilleurs Sonneurs de Bretagne. Quimper, capitale de la Cornouaille, sera le cadre du premier signe de renaissance de cette tradition perdue.

Certaines modifications ont dû être apportées au Règlement du Concours, modifications d'une certaine importance et qu'il est bon de connaître dès maintenant.

a) REGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1. — Le Concours des Meilleurs Sonneurs de Bretagne s'adresse à tous les sonneurs de binou-koz, bombarde, binou-bras, membres adhérents ou non à Bodadeg ar Sonerion.

ART. 2. — Ce concours s'adresse à des couples de sonneurs et non à des isolés. Le couple de sonneurs ne peut être dissocié.

ART. 3. — Il est prévu une épreuve pour les moins de 16 ans, et une autre épreuve pour les cliques organisées.

ART. 4. — Le jury sera composé de cinq membres dont Jef Le Penven, Dorig Le Voyer et Polig Monjarret.

ART. 4 bis. — Les membres du jury ont été désignés en raison de leur origine et de leurs compétences particulières à une région déterminée : Jef Le Penven représentant toute la Bretagne et particulièrement le Vannetais et le Pourlet, Dorig Le Voyer représentant le Vannetais, Polig Monjarret le Trégor et la Cornouaille montagnaise. Deux autres membres seront choisis compte tenu de leurs connaissances en musique cornouaillaise du sud et du Léon, du Pays gallo.

ART. 5. — Les inscriptions des candidats sont à adresser au secrétaire du jury : Polig Monjarret, avenue de la Gare, Carhaix (Finistère), avant le 1^{er} juillet dernier délai.

ART. 6. — Les candidats devront obéir fidèlement aux règles du Concours et se plier aux décisions du jury.

b) ORGANISATION DU CONCOURS

ART. 1. — La Bretagne est divisée en cinq catégories :

I) CORNOUAILLE-SUD. Limitée au nord par une ligne allant de Langonnet à Plonevez-Porzay ; limitée à l'est par une ligne allant de Langonnet au Pouldu.

II) CORNOUAILLE-MONTAGNES. Limite nord : ligne allant de Dirinon à Senven-Lehart en passant par Sizun, Le Cloutre et Lohuec. Au sud : ligne allant de Mur-de-Bretagne à Plomodiern en passant par Gourin. A l'est : ligne allant de Mur-de-Bretagne à Senven-Lehart.

III) VANNETAIS. Limites au nord : Meslan, Bieuzy, Kerbedic, Kerchrist, Rohan, Josselin. Limites à l'ouest : Le Pouldu, Arzano, Meslan. Limites à l'est : Muzillac, Elven, Josselin.

IV) POURLETTE. Limites au nord : Plélauff, Lescouët, Mellionec, Plouray, Langonnet. A l'ouest : la rivière Ellé. Au sud : Meslan, Lignol, Melrand, Guern. A l'est : forêt de Quénehan, Cléguérec, Kerbedic, Guern.

V) LEON, TREGOR, PAYS GALLO, autres régions.

ART. 2. — Chaque catégorie possédant une musique particulière, tout couple de sonneurs a possibilité de s'inscrire dans les cinq catégories.

ART. 3. — Les airs imposés par catégorie sont les suivants : a) un air de danse ; b) une mélodie (sône, gwerz, air de noce, etc.) ; c) un air de marche (marche nuptiale ou marche simple).

ART. 3 bis. — Un couple a donc la possibilité de concourir cinq fois. Pour la catégorie Léon-Tregor-Pays Gallo, les trois airs ne sont pas imposés. Le couple a donc la possibilité de choisir, soit trois marches, trois danses, trois mélodies ou un air de chaque genre.

ART. 4. — L'épreuve accordée aux moins de 16 ans se passera également en couple. Il n'existe pas d'imposition : chaque couple devra interpréter un air (danse, mélodie ou marche).

ART. 5. — Les cliques constituées devront pour être autorisées à concourir, remplir les conditions suivantes : a) Nombre minimum de six binious, quatre bombardes, deux tambours ; b) Caisses claires seules autorisées (tambours militaires interdits) ; c) Binious : trois bourdons en fonctionnement. — Les airs imposés aux cliques sont les suivants : une marche à 2/4 ou 4/4 (au choix) ; une marche à 6/8 ou 12/8 (au choix) ; une mélodie (mesure au choix), possibilité de présenter une harmonisation.

ART. 6. — Les sonneurs classés hors-concours depuis le Concours de Brest en 1895 ne sont pas autorisés à participer aux épreuves.

c) PRIX ET RECOMPENSES

ART. 1. — Cinq prix sont prévus par catégorie. Ces prix sont attribués au couple et non à un sonneur. Un prix d'excellence et deux prix d'honneur seront attribués aux couples vainqueurs dans leur catégorie, après épreuves spéciales.

ART. 2. — Le jury notera les couples concurrents sur 20. Le maximum sera donc de 100 points. Le premier prix de catégorie ne sera accordé qu'au couple totalisant 75 points (moyenne de 15) ; le second prix, 65 points (moyenne de 13) ; le troisième, 60 points (moyenne de 12) ; le quatrième, 55 points (moyenne de 11) et le cinquième, 50 points (moyenne de 10).

Au cas où les concurrents ne totaliseraient pas les points suffisants, le prix leur serait accordé en retranchant 200 francs par point manquant.

Prix de catégorie : premier, 4 000 francs ; deuxième, 3 200 ; troisième, 2 000 ; quatrième, 1 000 ; cinquième, 500.

Prix d'excellence : 10 000 fr. un objet d'art, un diplôme de maître-sonneur (2 exemplaires). (Le couple peut choisir la somme de 10 000 fr ou une somme de 5 000 fr et un biniau-koz et une bombarde.)

Prix d'honneur : premier, 4 000 fr et un diplôme de maître-sonneur (2 exemplaires) ; deuxième, 2 000 fr et un diplôme de maître-sonneur (2 exemplaires).

ART. 3. — Les moins de 16 ans recevront une gratification : Premier prix, 1 800 fr (un diplôme) ; deuxième, 1 200 (un diplôme) ; troisième, 800 ; quatrième, 600 ; cinquième, 400 ; sixième, 200.

ART. 4. — Les cliques recevront des prix en nature : Premier prix, un biniau bras à 10 000 francs ; deuxième, quatre bombardes ébène ; troisième, deux bombardes ébène ; quatrième, une bombarde ébène. Un diplôme de maître-sonneur sera accordé au chef de la clique classée première.

ART. 5. — Les premier et deuxième prix de chaque catégorie recevront un diplôme (2 exemplaires) de maître-sonneur.

d) REGLEMENT DE LA JOURNÉE DU CONCOURS

ART. 1. — Les sonneurs désirant participer aux épreuves du Concours devront être présents à l'appel qui sera fait le samedi 23 juillet à 10 heures, place de la Gare à Quimper.

Un défilé des candidats traversera les principales rues de la ville, pour se rendre, à 11 heures, au lieu où sera pratiqué le tirage au sort des couples en vue de déterminer l'ordre de leur passage devant le jury. Le Règlement du Concours leur sera lu et commenté par le secrétaire du jury, afin que nul ne puisse prétendre ignorer un détail.

Chaque couple candidat recevra cinq feuilles d'engagement (une par catégorie) qu'il devra remplir aussitôt et remettre au secrétaire du jury. Le couple ne remettra que le nombre de feuilles correspondant aux catégories dans lesquelles il s'inscrit.

ART. 2. — Interdiction de quitter le groupe des candidats de 10 heures du matin à la clôture des épreuves. Interdiction de boire de l'alcool avant et pendant les épreuves.

ART. 3. — Les sonneurs devant se présenter à 10 heures, place de la Gare, avec leur instrument en parfait état de marche, accordé dans la tonalité qui lui convient (B.A.S. si bémol, ou tonalité régionale, ut pour Cornouaille-Sud, si naturel pour Montagnes et Pourlette, etc.), il ne sera pas toléré pendant la journée, de révision de l'instrument (mé-lassage, serrage de souche, accord d'anches, etc.).

ART. 4. — Après un repas en commun servi à 12 heures précises, les candidats, par groupes de vingt sonneurs, défilent dans certains quartiers de la ville, avant de se rendre à 13 h 45 au Parc du Vieux Séminaire où se dérouleront les épreuves.

ART. 5. — Les épreuves commenceront à 14 heures précises, dans l'ordre fixé par le tirage au sort.

Le jury aura la faculté de contrôler les instruments avant le passage de la première épreuve (vérification des bourdons, des anches, de la levriard, etc.), ceci afin d'éviter les truquages possibles.

Le secrétaire du jury totalisera les points accordés par chaque membre et les annoncera au micro, immédiatement après le passage du couple candidat.

L'ordre des catégories étant celui prévu à l'article premier de l'organisation du Concours, le résultat de chaque catégorie sera annoncé au micro après le passage du dernier candidat, puis l'on procédera aussitôt aux épreuves de la catégorie suivante.

Après la cinquième catégorie, les cliques organisées se présenteront devant le jury. Le résultat sera annoncé immédiatement, puis viendra le tour des moins de seize ans.

ART. 6. — Les vainqueurs de chaque catégorie (1^{er} et 2^e prix) seront autorisés à participer aux épreuves du Prix d'Excellence et des deux Prix d'Honneur.

Les épreuves ne seront pas imposées. Chaque couple aura la faculté de choisir un air de son répertoire.

Le résultat sera publié de la même façon que pour chaque catégorie. Mais les notes du jury seront accordées différemment :

En se basant sur :

- a) le jeu du talabarder (coeff. 3)
- b) le jeu du biniaouer (coeff. 3)
- c) coup de lèvres du talabarder (2)
- d) reprises en solo du binioù (2)
- e) cadence, rythme (coefficient 2)
- f) allure générale du couple (1)
- g) choix de l'air (coefficient 1)

Chaque particularité étant notée sur 20, le total des points sera donc de 140 par membre du jury (maximum) et pour la totalité des membres du jury, de 700 points.

Le couple X-Y ne sera pas disqualifié, ayant dépassé le chiffre des 700 points nécessaires. Le couple totalisant le plus de points sera titulaire du prix d'Excellence 1949. Viendront ensuite les premier et second prix d'Honneur.

Les trois vainqueurs de la journée, titulaires de ces prix, seront hors-concours, le prix d'Excellence sera nommé membre du jury des prochains concours.

ART. 7. — Pour départager des concurrents totalisant un même nombre de points, et ceci est également valable pour chaque catégorie, une épreuve spéciale sera imposée par le jury : air similaire à celui qui fait l'objet du litige.

ART. 8. — A l'issue des épreuves, le secrétaire du jury annoncera les gagnants et les prix qui leur sont accordés. La distribution des prix se fera immédiatement.

ART. 9. — Les vainqueurs de chaque catégorie et des prix d'Excellence et d'Honneur donneront une audition le dimanche 24, au cours de la Fête des Reines de Cornouaille.

ART. 10. — A l'issue du Concours et après la distribution des prix et diplômes, les sonneurs prendront leur repas en commun. A l'issue de ce repas, ils disposeront de leur personne.

Le dimanche 24, ils participeront à la Fête des Reines de Cornouaille. Le logement sera assuré dans un établissement scolaire de la ville.

Le système des coefficients permettra plus aisément de désigner les vainqueurs de la journée.

Exemple : couple X-Y

a) 61 points	× 3 =	183 points
b) 53 points	× 3 =	159 points
c) 84 points	× 2 =	168 points
d) 73 points	× 2 =	146 points
e) 43 points	× 2 =	86 points
f) 53 points	× 1 =	53 points
g) 59 points	× 1 =	59 points

Total : 854 points

Le Camp de B.A.S. 1949

Il aura lieu du 14 juillet au 1^{er} août à Fouesnant (Cornouaille-Sud). Les locaux de l'Ecole d'Agriculture de Bréholou sont retenus. D'énormes avantages sont ainsi obtenus. Locaux vastes et modernes, installations sanitaires, dortoirs, réfectoire, cuisines, grande cour, salle de spectacles, etc.

Un lit avec matelas à ressorts est prévu pour chaque campeur. Ceux qui préfèrent dormir sous la tente, pourront dresser celle-ci dans un pré voisin de l'école.

Quelques chambres pourront être mises à la disposition des ménages (revenir dès maintenant cette chambre en écrivant à Polig) : leur nombre étant limité, les premières demandes seront seules prises en considération.

Proximité de Quimper : 16 kilomètres.

Excursions nombreuses (50 plages dans un rayon de cinq kilomètres. Rivière de l'Odé, la plus jolie rivière de France, d'après le syndicat d'initiative : Concarneau, Beg-Meil, Les Glénans, etc.) Plage du Cap-Koz à 1 300 mètres.

Participation à la Fête des Reines de Cornouaille à Quimper le 24 juillet. Concours de sonneurs le 23 juillet. Nombreuses fêtes folkloriques.

B.A.S. invite à ce camp six Irlandais (Uilleann-pipers et War-pipers), six Gallois (plus de douze ont demandé à être des nôtres, demande acceptée de grand cœur), huit Ecossais (en kilt et plaid, bag-pipers) et deux Cornouaillais britanniques.

En raison des avantages nombreux que nous procure l'Ecole d'Agriculture de Fouesnant (cuisinière et aide, locaux bien aménagés, etc.), nous sommes contraints de demander un prix de revient quotidien de 260 francs. Cette somme comprend la location de l'école, le salaire des cuisiniers (pas de pluche, pas de vaisselle cette année !), les repas et les excursions, l'assurance-accident.

Fouesnant est le pays du bon cidre... le pays des lutteurs... le pays du fameux sonneur de binioù-ko : Bodivit.

Venez à Fouesnant du 14 juillet au 1^{er} août. Sonneurs qui désirez vous perfectionner en vue du concours du 23 juillet, Dorig, Polig et de nombreux « seizenn » seront à votre disposition avant cette date.

A signaler également que ce camp de Fouesnant 1949 sera le dernier camp B.A.S. Une autre formule est à l'étude pour 1950, moins intéressante certainement, du point de vue vacances.

Comme à Argol ou à Sarzeau, le camp est ouvert à tous, jeunes gens et jeunes filles, que les questions culturelles bretonnes intéressent.

Le matériel de cuisine individuel n'est pas indispensable, l'Ecole fournit des lits avec matelas, assiettes, cuillers, fourchettes, verres.

Il est donc nécessaire de prévoir simplement : un sac de couchage ou drap, pyjama, deux couvertures. Nécessaire de toilette, serviette de table, couteau. Vêtements de rechange, slip ou maillot de bain, tenue légère, costume breton, instruments, papier-musique, cahier.

Pour la chorale : « Kanaouennou » et « Traalalaleno » de Jef. Les possesseurs de tentes se débrouilleront pour trouver de la paille. Prévoir une enveloppe de pailasse.

LE COMITÉ DE B.A.S.

AR GUDENN LUZIET

Ur paotr bihan hag ur plac'h vihan a veve e-kichen ur strollad « nudist » a gavas un toull er voger un deiz. Ar plac'hig a sellas

da gentan : « Petra int ? a c'houlennas ar paotr bihan, paotred pe merc'hed ? »

— N'ouzon ket, eme ar plac'h, n'int ket gwisket. »

DENIS. — Spontus eo bet, 122 Saoz hag un Iwerzhonad a voe lazhet er pense (naufage).

SEAN (un Iwerzhonad). — Spontus e gwirionez, Doue ra vezo tri-garezus evit e ene !

Kerneaz d'ar 5 a viz du 43 Aotrounez.

Bet am eus ho lizher o c'houlennn hagen e oa va bugelig, ur paotr pe ur plac'h ? Eveljust, Petra c'hellfe bezan a-hendall ?

LE BLOC-NOTES DU SONNEUR

LA SOUSCRIPTION EN FAVEUR DU CONCOURS DES MEILLEURS SONNEURS DE BRETAGNE

Quelques mandats nous sont parvenus. Nous savons que la plupart des sonneurs ont eu à cœur de placer leurs carnets. D'autres, trop absorbés par la préparation d'un examen, par leur situation, ou appelés sous les drapeaux, ont chargé un ami de les remplacer. D'autres encore, par négligence ou par désintéressement, ont oublié les carnets de souscription au fond d'un tiroir.

Nous rappelons que celui qui aura collecté la somme la plus forte gagnera une bombarde; le second, un abonnement gratuit à « Ar Soner ». Somme versée au C. C. P. Pol Monjarret Nantes 1438-15: Louis Roparz, Quimper, 4 800 francs; Youenn Drezen, Nantes, 1 000; Louis Delisle, Abidjan, 7 000; Marcel Roparz, Poullaouen, 800. Total: 13 600.

AVIS IMPORTANT

« Ar Soner » publiera dans chaque numéro un chant inédit (paroles et musique).

Dans le prochain numéro: *Le Forban*, un chant de la marine à voile.

ECRIVEZ-NOUS...

« Ar Soner » est votre revue, elle sera ce que vous la ferez; adressez à la Rédaction vos suggestions, vos désirs, vos projets, vos réalisations. Toute lettre sera prise en considération.

Collaborez à « Ar Soner », en français ou en breton.

LA NOUVELLE METHODE DE BINIOU ET BOMBARDE DE DORIG

Dorig a mis au point une nouvelle méthode de binioù et bombarde, beaucoup plus complète et plus importante que « Skol ar binioù » éditée en 1943. Cette méthode serait d'un prix de revient trop important (plusieurs centaines de milliers de francs) actuellement. Elle paraîtra dans « Ar Soner »; mensuellement, plusieurs pages lui seront consacrées. Vingt-quatre numéros d'« Ar Soner » seront nécessaires. Tous les renseignements concernant les instruments, les anches, les « trucs » du métier de sonneur, la musique elle-même, y seront clairement traités.

APPEL DE LA REDACTION D'« AR SONER »

Depuis notre circulaire annonçant la prochaine parution d'AR SONER 57 membres seulement sur 600 ont, soit réglé leur cotisation (450 fr), soit versé son complément (250 fr). Personne ne mettra en cause que B.A.S., parvenue à 600 membres, exigeait sa revue imprimée, propre et plus fournie que l'ancienne circulaire ronéo. Qui ne l'a pas réclamée et maintes fois réclamée? Nos camarades Laigle et Pageot, en tant qu'imprimeur, clicheur, et sonneurs tous deux, nous assurent des conditions de prix exceptionnelles pour le tirage et le clichage de la revue.

Malgré cela, il était nécessaire d'augmenter la cotisation. Nous couvrions facilement nos frais si tous les membres de B.A.S. cotisent très régulièrement, mais à cette seule condition.

Nous ne pouvons croire que notre appel sera vain et que, par manque de générosité, les membres de B.A.S. laisseraient échapper cette occasion d'avoir leur revue.

Nous expédions ce premier numéro sans plus attendre à tous nos camarades et les prions de mettre leur conscience en paix vis-à-vis du trésorier. Si toutefois la négligence de certains se maintenait jusqu'au second numéro, nous leur demandons de faire bon visage à la formule de recouvrement postal que le facteur leur présenterait à domicile.

Allons, amis, sonneurs et sympathisants, votre générosité ne saurait être prise en défaut et nous sommes persuadés que vous ne nous obligerez pas à cette dernière extrémité.

Nous vous demandons également de montrer ce numéro à vos amis et de les faire s'abonner. Il faudra aussi, coûte que coûte, placer 200 numéros chaque mois. Ainsi, AR SONER vivra et deviendra une grande revue PAR VOUS ET POUR VOUS.

ABONNEZ VOS AMIS.

VENDEZ CHAQUE MOIS UN ou PLUSIEURS NUMEROS

d'« AR SONER ».

DIPLOME DU CONCOURS DES MEILLEURS SONNEURS

Le diplôme qui sera accordé aux gagnants du Concours de Quimper est à dessiner. Sonneurs, à l'ouvrage! Le meilleur projet sera retenu. Il doit être adressé au secrétariat de B.A.S. avant le 15 juin.

Indications:

Dimensions du cliché: 35 cm X 23 cm. — Couleurs: en noir sur blanc (pas de gris) ou en deux couleurs, noir et vert, noir et orange, ou mauve et vert. (Ne pas fondre les couleurs ensemble.) — Prévoir un emplacement suffisant pour recevoir un texte imprimé. Les lettres sont donc inutiles, simplement un dessin l'encadrant.

La maquette retenue servira également au tirage des diplômes de Trec'h-Seizenn.

L'auteur de l'ouvrage retenu aura droit à un abonnement d'un an à « Ar Soner ».

LES DISQUES IRLANDAIS SONT PARUS

Les deux disques édités par Dorig sont parus depuis le début d'avril. Les souscripteurs peuvent en prendre livraison chez le dépositaire choisi par eux.

Ceux qui n'ont pu souscrire peuvent se les procurer chez Dorig. Nombre très limité.

Conditions de vente: prix B.A.S., le disque 225 fr; prix non B.A.S., le disque 300 fr. Le port est à compter en sus.

Rappelons les titres des airs interprétés par nos amis du Camp de Sarzeau 48, Mikel MALONE et Sean SEERY:

Premier disque: face a, *Reel, Jig, Horn-Pipe* (trois danses); face b, *March (Molly Darling), Foggy Dew (Melody)*.

Deuxième disque: face a, *My Lagan Love (melody), Madame Bonaparte (danse)*; face b, *O'Neil's March* (succès du camp de Sarzeau 48), *National Anthem* (hymne national irlandais).

Dorig doit éditer bientôt des disques de binioù-bombarde; toutes les danses de Bretagne, des mélodies, des marches, puis viendront les chants. Ceux qui sont intéressés par cette question sont priés de communiquer leur nom et leur adresse à Dorig Le Voyer, Ploermel. Ils seront prévenus de l'édition en temps utile.

PLAGIAT OU ESCROQUERIE ? ? ?

La signature de Dorig sur un instrument breton est une garantie pour celui qui désire s'en procurer.

Actuellement, nous trouvons sur le marché des bombardes d'extérieur parfait, en tous points semblables à celles fabriquées par notre président — les garnitures en moins, — et sans signature évidemment.

Nous avons essayé dernièrement six bombardes, chez un marchand du Finistère. Impossibilité de monter la gamme normalement; quant au deuxième octave, il est inutile d'en parler; canards et couacs à profusion et c'est tout!

Nous prévenons charitablement nos amis que Dorig se refuse formellement à repercer ces instruments défectueux provenant d'un concurrent sans scrupule. Dorig a passé dix années à mettre au point sa bombarde ; cet instrument parfait est aujourd'hui volé par un escroc incompetent.

Ne vous fiez pas au moulurage extérieur et insistez pour avoir la signature de Dorig. Nous connaissons trop de jeunes qui ont été victime de cette « ressemblance ».

La bombarde et le biniou sont des instruments bretons. Nous n'avons pas besoin des Parisiens pour nous en fournir. Qu'ils fabriquent des clarinettes et des trombones tant qu'ils voudront, mais qu'il ne viennent pas fouler nos propriétés.

MARCHE DU CAMP DE FOUESNANT 1949

Polig a composé une marche pour le Camp de Fouesnant 1949. Elle paraîtra dans le prochain numéro d'« Ar Soner ». Ceux qui ne peuvent attendre sa parution ont la possibilité de la demander dès maintenant à Polig (envoi par retour contre 30 francs en timbres).

LE SAVIEZ-VOUS ?

= B.A.S. fait partie des organismes suivants : Société d'Ethnographie Française, Fédération Régionaliste Française, Fédération des Groupes folkloriques des Provinces françaises, Union Fédérale Bretonne, International Folk Music Council (Comité international de la musique populaire).

= Le Concours des Meilleurs Sonneurs de Bretagne réunit à Brest, en 1895, 224 sonneurs (112 couples).

= Dans la pampa argentine, vit un îlot de Bretons, exilés volontaires d'avant la guerre de 1870. Sur plus de 30 km, le breton est la seule langue parlée ; ces compatriotes se marient entre eux, ignorent totalement le français et connaissent très peu d'espagnol. En Patagonie, il existe également un îlot de Gallois, mais qui a perdu en partie son originalité.

= En pays vannetais, les meuniers étaient tous sonneurs. Dans le Sud-Vannetais, ils portaient un costume bleu (gris ou beige à l'est de Vannes).

= Le sabotier de Glomel (Kerne) connaît une chanson populaire ne comprenant pas moins de 172 couplets, composée en 1840 par le facteur de Spézet.

= Il existait au Pays de Galles une harpe portative pour accompagner les chœurs, sorte de violon cârré à six cordes, et appelé *crwth*.

= Cet été à Locronan, les 6 et 7 août exactement, sera commémoré par le Eleun-Brug le 110^e anniversaire du *Barzas-Breiz*, d'Hersart de la Villemarqué.

= Les Iles Kerguelen, appelées aussi Iles de la Désolation, découvertes en 1772 par le Breton Kerguelen-Trémarec, forment un petit archipel de 300 Iles environ, situé à distance à peu près égale entre l'Australie et l'Afrique. Le point culminant, le Mont Ross a 1860 m d'altitude. Température moyenne et invariable : + 2°. Végétation antarctique ; oiseaux migrateurs (pétrels, mouettes, frégates). Annexée par la France depuis 1772, ces Iles sont rattachées depuis 1924 au Gouvernement général de Madagascar.

Jeunes sonneurs... bientôt :

« Ar Soner » commencera la publication du Nouveau Cours de Biniou et Bombarde de Dorig

Notre grande famille

DEUIL

C'est avec peine que nous avons appris le décès, après une brève maladie, de notre camarade François LE BALC'H, de St-Nicolas-du-Pélem. A sa famille et à sa jeune femme nous offrons nos condoléances bien sincères.

CARNET ROSE

Anaig, Yann-Vari, Arzelez LAIGLE a zo laouen o kemenn deoc'h ganedigezh o breurig FANCH. St-Pair-sur-Mer, d'an 2 a viz genver 1949.

Mme et M. Yves LE MANACH sont heureux de vous annoncer la venue à leur foyer d'un petit RONAN, à Vannes, le 28 janvier 1949.

Nous avons appris avec plaisir la venue au foyer de notre camarade LÉON LE BOUFFANT, de Lyon, la venue d'un petit Breton.

Mme et M. Jean VILLEBRUN sont heureux de vous faire part de la naissance de leur fille ANNE, Paris, le 26 février 1949.

Pour que notre revue soit vivante et plaise,

Ami, prends ta plume et écris-nous :

Questionne, narre, critique, suggère...

E KARANTEZ EMAOCH ?

Setu ur strollad goulennoù savet gant un Amerikan evit gouzout buan ha buan hagen en eman un den e karantez e gwirione pe dennet hepken gant ar goantiz pe kaerder ar c'horf.

a) Ha bez'ez eus kalz a draou a garit ober a-gevret ?

b) Ha lore'h a sav ennoc'h pa lakit ho mignon pe ho mignonez kenver-ha-kenver gant unan-all ?

c) N'en em santit ket e peoc'h tra n'eman an hini a garit pell ac'hanoc'h ?

d) Zoken pa z'eus tabut etrezoc'h, ha plijadur oc'h eus o vezan a-gevret (ensemble).

e) Ha c'hoant hoc'h eus da bli-jout dezhan pa dezhi ?

f) Fellout a ra deoc'h dimezin gantan pe ganti e gwirionez ?

g) Ha bez en deus pe he deus ar perzhioù-mat a karfec'h gwe-lout en ho vugale ?

h) Ha plijout a ra d'ho mignoned, ha sonjal a reont ez ma deoc'h dimezin gantan pe ganti ?

i) Sonjal a ra ho kerent emaoch e karantez ?

j) Ha krog oc'h da sonjal (en ho spered) en eured, er vugale en ti ho pezo ?

Ma c'hellit respont ya da 7 eus ar c'houlennou-se da vihanan neuze, gouez d'an Amerikan, emaoch e karantez.

AR SONER organe mensuel de BODADEG AR SONERION

Abonnements :

Ordinaire 400 fr
Colonies et étranger . . 500 fr
De soutien 700 fr

Abonnez-vous, abonnez vos amis ET MIEUX : ADHÉREZ A BODADEG AR SONERION.

C.C.P. Robert MARIE
ESP-54 RENNES

Adhésions :

Membre actif 450 fr
Bienfaiteur 1 000 fr

L'ADHESION A B. A. S. DONNE DROIT AU SERVICE GRATUIT DE LA REVUE « AR SONER ».

Les Editions B.A.S. vous présentent

SONITTA, SONERION ! Un recueil de 150 airs pour binioù et bombarde, recueillis par B.A.S. sous la direction de JEF LE PENVEN. L'exemplaire ordinaire 285 francs ; de luxe, 400 francs.

KANAOUENNOU. Douze chants populaires harmonisés à 4 voix mixtes, par JEF LE PENVEN. L'ex. ordinaire 140 fr ; de luxe 260 francs.

S'adresser à Robert Marie, rue Maupertuis, Rennes ou à Polig Monjarret, avenue de la Gare à Carhaix (Finistère). Réduction de 10 % aux lecteurs d'« Ar Soner » et aux membres de B.A.S.

PAPIER A LETTRE B.A.S. Bloc de 50 feuilles : 125 fr. (140 fr franco). S'adresser au secrétariat de B.A.S.

VIENT DE PARAITRE :

TRALALALALENO. Trente chansons harmonisées à 2 et 3 voix égales. Format de poche, très pratique, présentation impeccable. Tout Breton doit en posséder un exemplaire. La dernière publication de notre censeur JEF LE PENVEN. En vente chez G. Allaire, 42, rue du Four, Paris ; chez Mme Moy, 16, rue Grégoire-de-Tours, Paris-16 et dans toutes les bonnes librairies. Prix de vente : 90 francs l'ex. Réduction 10 % pour B.A.S.

A PARAITRE PROCHAINEMENT :

KAN HA DISKAN. Chants populaires bretons recueillis, la musique par Polig MONJARRET et les paroles par Albert TRÉVIDIC ou Louis COTONNEC. Edition sur feuille volante, belle présentation. L'exemplaire 20 fr. (Cinquante chants en préparation : gavottes chantées, mélodies, bals chantés, etc.)

LAVARIT

Ar Saozon a ra eus ar seurt frazennoù-man « tongue-twisters » da laret eo « Gweerien-teod ». N'oc'h eus nemet o lavarout hag o adlavarout ha dre-forzh gwean ha diwean e teuo ho teod da vezan distagellet mat ne oa ket araok.

Lavarit ar frazenn gorrek da gentan ; ha buanoc'h-buanan goude : C'hwee'h plac'h gwerc'h war c'hwee'h sac'h kerc'h war c'hwee'h

marc'h kalloc'h o vont d'ar marc'had.

Setu unan all n'eo ket diaes :
Ar pig war gloued, hag ar gloued a bleg (dek gwech diouzhtu).

Houman, a ziwar dro Gwengamp, a zo un tammig diaesoc'h adarre :
Kloc'h bras-Gras a son war-bouez ul las.

Ha breman ma kavit re-all kasit anezho dimp, dreist-holl reou-kozh hag e vimp laouen d'o embann aman.

Le Gérant : Yvon LAIGLE

G. GOUÉFFIC, Imprimeur
— IMPRIMERIE GRANVILLAGE —

